

LE PETIT COLLECTEUR

BULLETIN D'INFORMATION 07 DÉCEMBRE 2016



DOSSIER - pages 2-5

LES INONDATIONS N'ARRIVENT PAS QU'AUX AUTRES...

ÉDITO



En cette fin d'année, j'ai souhaité revenir sur l'année 2016 qui a été marquée par de graves inondations au printemps. Même si les médias ont surtout relayé les images provenant d'autres régions particulièrement touchées, notre territoire n'a pas été épargné. Nombre d'habitants ont été sinistrés, de façon plus ou moins grave : caves inondées, rues transformées en torrent, parcs disparaissant sous l'eau, débordement de bassins... Beaucoup d'entre nous n'imaginaient pas que l'eau puisse monter dans ces proportions, alors que les cours d'eau sont peu visibles.

Je vous propose de lire avec attention le dossier dédié aux inondations. Il revient sur les événements de mai dernier pour essayer d'apporter un certain nombre d'explications. Le SIARE s'est bien évidemment mobilisé directement sur le terrain, mais aussi pour limiter au maximum le risque d'inondation, vous accompagner et vous informer.

Lutter contre les inondations, c'est une question de travaux, et ces derniers mois ont prouvé combien il fallait continuer nos investissements sur les réseaux et sur les bassins de rétention. C'est aussi une question d'organisation des compétences : l'entretien des cours d'eau, la gestion des eaux pluviales, la prévention des risques sont autant de questions qui doivent se traiter à l'échelle des bassins versants pour être efficaces.

Or nous sommes à un tournant alors que les communes, membres du SIARE, entendent transférer au SIARE la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) à compter du 1^{er} janvier 2017. Plus que jamais, le SIARE mettra donc ses compétences, ses outils de surveillance et ses équipes spécialisées au service de cette cause qui conditionne la qualité de vie et la sécurité des habitants.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

Jean-Pierre ENJALBERT
Président du SIARE

Sommaire

ZOOM SUR LES ÉTUDES ET TRAVAUX - pages 6-7

Le Bassin de stockage enterré à Ermont en images

Travaux rue d'Enghien à Eaubonne : 3^{ème} phase

Étude sur le bassin versant du ru de Liesse

Étude de faisabilité sur la renaturation du ru des Haras

ENVIRONNEMENT - page 8

Agrandissement du bassin Robert Thomas à Saint-Prix

L'autosurveillance : suivre pour comprendre et agir



LES INONDATIONS N'ARRIVENT PAS QU'AUX

Le 31 mai 2016, une pluie continue de 20 heures se déverse sur des sols déjà saturés en eau, après un mois très pluvieux. Le nord du territoire du SIARE n'est pas épargné par les inondations.

A Montlignon, la rue de Paris se transforme en rivière. Les rus du Corbon et du château de la Chasse, sortis de leur lit, inondent plus de 50 habitations de la rue de Paris.



A Eaubonne, le bassin des Moulins déborde. Plus d'une soixantaine d'interventions sont effectuées par les pompiers sur ce secteur.



A Margency, des rues se retrouvent sous les eaux, à l'instar de la rue Victor. Des caves sont inondées et les pompiers doivent intervenir dans une dizaine de maisons.



Comment en est-on arrivé là ? Décryptage...

► Premier élément d'explication : la durée de l'épisode pluvieux

Entre 65 et 75 mm d'eau de pluie, l'équivalent de tout le mois de mars, se sont déversés ce 31 mai. Pour autant, ce n'est pas l'intensité de cette pluie qui est exceptionnelle, mais sa durée : 20 heures. En mai, il aura plu l'équivalent des 4 premiers mois de l'année.

► Second facteur : l'urbanisation

Seules les parties occupées par la forêt de Montmorency restent des espaces naturels. L'importance des surfaces artificialisées (routes, parking, constructions...) favorise le ruissellement des eaux pluviales au détriment de l'infiltration de l'eau dans le sol.

► Une réaction en chaîne

La succession des événements pluvieux avait gorgé d'eau les sols dans la forêt. Habituellement, ces terrains sableux se «vident» doucement entre chaque pluie, en raison de leur caractère drainant. La saturation totale des terres dans la forêt n'a pas permis aux sols d'accueillir les volumes de pluie du 31 mai. Il s'en est suivi des débordements de la nappe phréatique et un ruissellement important dans la forêt.

Les ruissellements en provenance de la forêt de Montmorency sont d'abord venus grossir les rus de Corbon et de la Chasse. Le ru de Corbon est alors sorti de son lit et s'est transformé en torrent au niveau du 149 rue de Paris à Montlignon, provoquant un ruissellement violent sur la rue.

L'eau a suivi la rue de Paris mais s'est surtout déversée sur le fond de vallée du ru de Montlignon, parallèlement à la rue de Paris. A son tour, le ru de Montlignon est sorti de son lit.

Rapidement, ces eaux se sont retrouvées au bassin des Moulins à Eaubonne. Le bassin a certes joué son rôle de stockage, mais il n'a pu absorber un tel flux. Il a alors débordé, inondant les pavillons alentour.

Ce phénomène exceptionnel n'était pas connu. Le ru de Corbon, dont le fonctionnement est naturel en forêt, n'était surveillé par personne. La soudaineté et la force de sa sortie de la forêt, dans la nuit, n'étaient donc pas anticipées. Les mécanismes qui ont abouti à ce phénomène ne sont pas parfaitement identifiés. Ils doivent donc être étudiés pour éviter que cela ne se reproduise. De nombreux acteurs participent à la gestion des cours d'eau (collectivités, ONF, particuliers, SIARE...). Une coordination de l'ensemble des acteurs est nécessaire.

COMPRENDRE LES PHÉNOMÈNES LIÉS AUX INONDATIONS

Lit mineur ou majeur ?

Le lit désigne tout l'espace occupé par un cours d'eau.

Le lit mineur est l'espace délimité par les berges, dans lequel la rivière évolue la plus grande partie du temps, hors période de crue.

Le lit majeur est l'espace occupé par le cours d'eau en période de crue maximale. C'est donc l'espace de liberté de la rivière. L'homme a eu tendance à s'y installer, s'exposant périodiquement au risque d'inondation.



Lit mineur du ru de Corbon

Crue ou inondation ?

La crue correspond à la montée des eaux d'un cours d'eau, l'inondation correspond au phénomène qui en résulte. L'eau déborde et se répand sur les terrains alentour. Les crues sont plus ou moins rapides selon les circonstances :

- Crues lentes : le débit du cours d'eau augmente lentement, suite à des pluies, à la fonte des neiges...
- Crues rapides ou brutales : elles résultent de pluies abondantes, d'orages violents, de la convergence rapide d'écoulements vers un même point... Il est alors plus difficile de se préparer et d'organiser les secours.

La violence des crues et leurs résultats dévastateurs peuvent être augmentés par des phénomènes de ruissellement sur des secteurs imperméabilisés, des terrains en pente ou les coteaux. L'importance du risque est lié aux dommages potentiels résultant de la présence d'habitations et d'activités en zone inondable.

Le rôle des bassins de rétention du SIARE : stocker et retarder

En amont, les eaux de l'Étang de la Chasse, géré par l'Office National des Forêts, se sont déversées sur le bassin de la digue de la Chasse du SIARE. Sur son bassin, le SIARE a maintenu les vannes fermées afin de retenir le plus possible d'eau avant qu'elle n'arrive en ville. C'est l'effet retardement. Le bassin a débordé, mais sans danger : le ru de la Chasse a pu rester dans son lit, en aval du bassin, malgré un débit plus important.

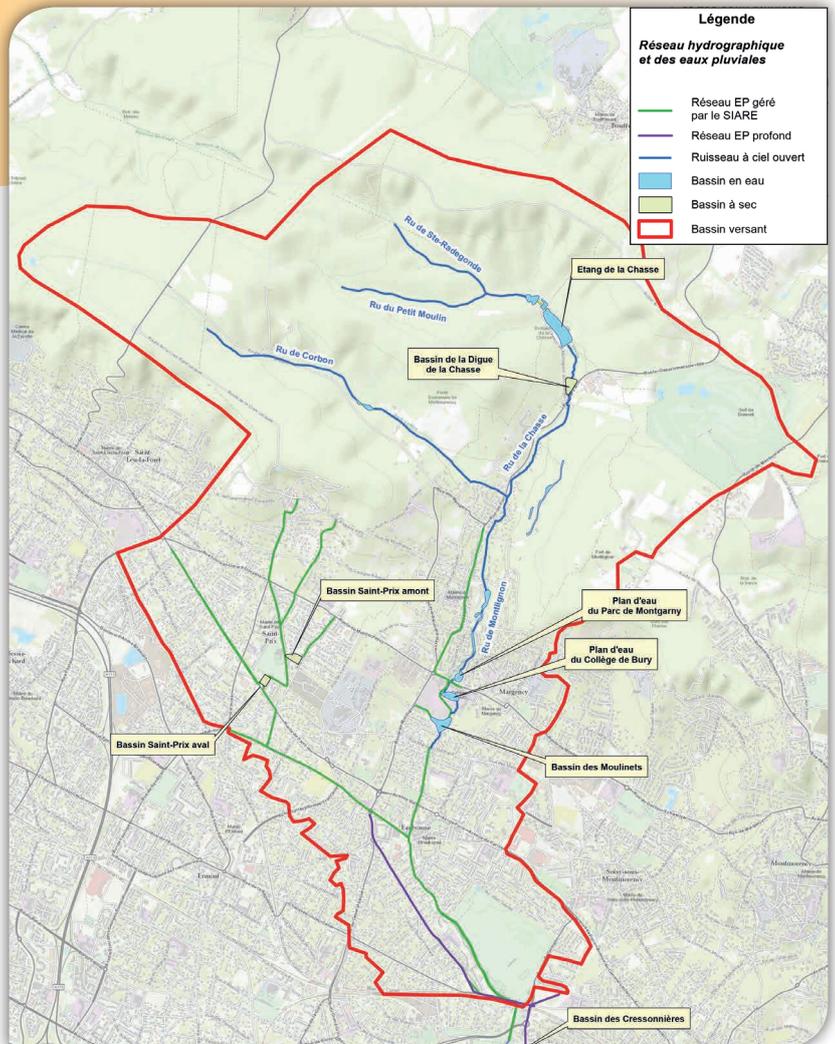
Le bassin de stockage des eaux pluviales des Moulins, à Eaubonne, est en capacité de recevoir **31 000 m³** d'eau (31 millions de litres), soit l'équivalent de **8 piscines olympiques**.

En mai 2016, ce sont **130 000 m³** d'eau qui sont arrivés dans le bassin, en provenance du ru de Corbon, soit 4 fois la capacité du bassin. Or, ce dernier ne peut vidanger que 1 500 à 2 000 m³ d'eau par heure lorsque les vannes sont ouvertes. Le débordement était donc inévitable vers Eaubonne et Margency.

Plus en aval à Eaubonne, le SIARE a pu dévier les eaux dans un réseau pluvial profond. Sur le même bassin versant, le bassin Descartes à Soisy-sous-Montmorency a pu reconstituer sa capacité de stockage entre chaque épisode pluvieux important. En effet, il ne reçoit pas d'eau directement du ru de Corbon.

Le SIARE dispose de 22 bassins de rétention des eaux pluviales (voir le Petit Collecteur n°2). Ces ouvrages représentent un investissement important.

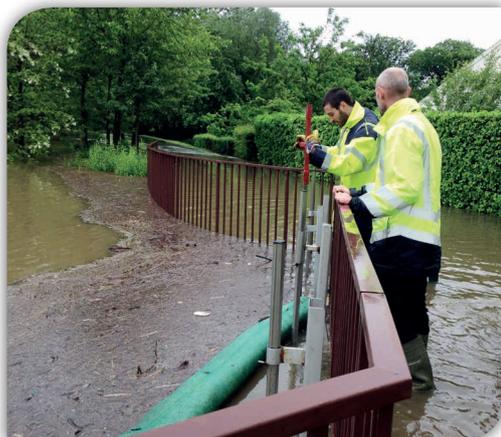
Les bassins ont manifestement joué leur rôle de **rétention temporaire** pendant cet épisode pluvieux. Mais face à cet événement exceptionnel, certains bassins n'ont pas pu contenir l'arrivée massive des eaux. Le SIARE entend donc poursuivre ses investissements sur les ouvrages afin de limiter les risques d'inondations.



Le SIARE au cœur des inondations

Les équipes du SIARE se sont mobilisées aux côtés des élus, des pompiers et des administrés : d'abord pour gérer au mieux cet événement, ensuite pour assister les communes qui le souhaitent dans l'élaboration des dossiers de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Le SIARE a également transmis à la préfecture les photos et observations attestant de cet événement exceptionnel.

Passée la crise, Jean-Pierre Enjalbert, Président du SIARE, a souhaité rassembler les acteurs concernés : le Préfet, les 21 maires de notre territoire, les présidents des communautés d'agglomération le Val Paris et Plaine Vallée, les élus du SIARE, les services de l'État (Onema), le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours), l'Agence de l'Eau et les représentants du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).



Interventions sur le terrain des équipes du SIARE

L'objectif ? Permettre à chacun d'exprimer son ressenti et ses besoins en termes de communication, prise de décision, consignes de sécurité... Il s'agissait également d'échanger sur les solutions à mettre en place pour anticiper et limiter les conséquences des phénomènes atmosphériques.

Les premières conclusions mettent l'accent sur la nécessité de coordonner les efforts pour gagner en efficacité et de disposer d'une vue globale sur l'ensemble des cours d'eau du territoire : les solutions doivent s'envisager en prenant en compte la totalité de leur linéaire.

LA DÉCLARATION DE CATASTROPHE NATURELLE

Un assureur ne prend en charge le règlement d'un sinistre dû à une catastrophe naturelle qu'à la double condition que l'assuré soit garanti contre ce type de sinistre et que l'état de catastrophe naturelle soit avéré et reconnu par un arrêté interministériel.

Les communes concernées sur notre territoire ont donc adressé à la préfecture du Val d'Oise une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Les arrêtés ministériels portant constatation de l'état de catastrophe naturelle ont été publiés au Journal Officiel le :

- 15 juin 2016 pour Bessancourt ;
- 28 juin 2016 pour Montignion ;
- 26 juillet 2016 pour Deuil-la-Barre, Eaubonne, Margency et Saint-Prix.

Les victimes avaient 10 jours après la parution de l'arrêté au Journal officiel pour en faire la déclaration à leur assurance.

Les maires face au risque d'inondation

Le SIARE a interviewé les maires des trois communes les plus concernées par ces inondations.

Votre commune a été touchée par les inondations. Aviez-vous déjà connu une telle situation ?

M. Renault : L'extrémité de l'avenue Victor a été submergée par les débordements des eaux venant du Bassin des Moulinets situé sur la commune d'Eaubonne. Ce sont les riverains de cette rue qui ont souffert du débordement du bassin. Les désordres sont limités principalement aux caves des pavillons. Margency avait déjà connu des inondations et coulées de boue par le passé en 1987, 1992, 1997, 1999 et en 2000 (sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle).

M. Goujon : Montlignon a connu une situation similaire en 1995, avec une cause identique, à savoir la crue du ru du Corbon et des conséquences identiques.

M. Dublineau : Nous avons connu des situations compliquées mais pas d'une telle intensité. En 2000, il y avait eu un gros orage avec des inondations. Mais l'ampleur, la hauteur atteinte et les dégâts occasionnés font de 2016 un cas exceptionnel.

Comment envisagez-vous l'amélioration de la prévention de ce risque ?

M. Renault : Avec les autres communes concernées par le Ru de Corbon, nous avons rencontré en juin les dirigeants du SIARE en charge de la gestion du bassin des Moulinets (point de départ de l'inondation vers Margency) et nous leur avons demandé de démarrer une réflexion sur plusieurs points :

- comment mettre en place une gestion du Ru de bout en bout puisque les nombreux propriétaires (ONF, villes, communautés d'agglomérations, copropriétés, privés, et le SIARE) sont interdépendants des flux d'eau et de leurs débordements ?
- comment pourrait-on réguler un futur débordement en amont (on pense à des bassins de rétention) et en aval (gestion des vannes qui commandent la hauteur d'eau des bassins) ?
- comment prévenir la population en cas de risque d'inondation ?

M. Goujon : Nous devons travailler en collaboration avec l'ONF et le SIARE qui ont les compétences nécessaires à ce sujet. L'ONF, pour l'entretien des berges en forêt ; le SIARE, pour la gestion des bassins de rétention et actions préventives (curage, nettoyage, ...).

M. Dublineau : Il faut raisonner globalement au niveau du bassin versant. Il faut s'interroger sur la déforestation qui entraîne la dégradation des sols, mais aussi sur les politiques d'urbanisation avec un développement de la ville qui ne prend pas en compte l'accélération du ruissellement sur les bassins versants et l'érosion des sols.

La succession et la fréquence accélérée des événements catastrophiques nous amènent à nous interroger aussi bien sur nos modes de vie que sur les modèles de prévision. La notion «d'exceptionnel» est peut-être à revoir. Dans ce cadre, tous doivent participer, les collectivités comme le particulier qui doit apprendre des réflexes pour se protéger. Vis-à-vis des pluies longues, continues et fortes, les bassins de rétention des collectivités doivent entrer en synergie avec les bassins et étangs des particuliers pour une action coordonnée plus efficace.

Les enjeux dépassent les limites administratives, il faut donc travailler en commun, assumer ses responsabilités et, si nécessaire, prendre des décisions courageuses.

Le SIARE, présent sur l'ensemble du bassin versant, propose d'élargir ses missions à la compétence "Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations" (GEMAPI) qui recouvre : l'aménagement des bassins hydrographiques ; l'entretien, l'aménagement et l'accès des cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau ; la défense contre les inondations ; la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées des rives.

Pensez-vous que cette approche intégrée vous aidera dans la gestion du risque inondation tant en anticipation et prévention, qu'en accompagnement lors des épisodes de crues (alertes, assistance à la création des dossiers catastrophes naturelles...)?

M. Renault : Oui, si le transfert de compétence est cohérent avec les 3 demandes précédemment exposées.

M. Goujon : Oui, nous avons de grosses attentes à ce sujet.

M. Dublineau : Oui car il faut une approche globale de la prévention et de l'anticipation, mais aussi de la réactivité si nécessaire (interventions en urgence). Mais, et c'est mon rôle de maire, je serai toujours présent aux côtés de la population eaubonnaise en information et appui.



M. Renault, maire de Margency



M. Goujon, maire de Montlignon



M. Dublineau, maire d'Eaubonne

D'autres communes sont-elles concernées ?

Par un phénomène similaire à celui du ru de Corbon (saturation des sols de la forêt et déversement sur les rus des coteaux), **Bessancourt** a également subi des inondations. Les sources venant de la forêt se sont déversées sur les propriétés privées. Aucun bassin du SIARE n'existe sur cette partie des coteaux.

Sur le bassin versant du ru de Montlignon, la commune de **Saint-Prix** a subi l'effondrement du toit du complexe sportif.

A **Deuil-la-Barre**, des inondations ont également touché des habitations.



Les Moulinets

Que dit la loi ?

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a créé une compétence* relative aux milieux aquatiques et à la prévention des inondations appelée GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. La compétence GEMAPI couvre les travaux sur les milieux aquatiques, les rivières mais aussi les aménagements sur les bassins versants et la lutte contre les inondations.

Cette compétence, aujourd'hui exercée par les communes, sera prise en charge par les communautés d'agglomération Plaine Vallée et Val Parisis au plus tard au 1^{er} janvier 2018. Les agglomérations pourront alors l'exercer ou la transférer à des syndicats techniques comme le SIARE.

Comment mieux gérer les inondations à l'avenir ?

Le constat : penser global pour des effets positifs au local

Pour être efficace, la gestion des cours d'eau qui se jettent *in fine* dans les ouvrages du SIARE doit être coordonnée sur l'ensemble du bassin versant, sans s'arrêter aux limites administratives des communes ou des agglomérations : l'eau s'écoule selon les limites des bassins versants résultant du relief et de la géologie, et non selon les limites administratives ! Les décisions prises en amont d'un cours d'eau sur une commune peuvent avoir des conséquences importantes sur une autre commune en termes d'inondations.

D'autre part, pour être durable, la gestion doit associer les questions d'équilibre naturel dans la forêt et sur les berges, et les projets de réalisation d'ouvrages de protection. D'autant que ces équipements sont coûteux et que leur financement ne peut généralement être assuré par une seule commune.

Le transfert de la compétence GEMAPI des communes au SIARE

Le SIARE, présent sur 3 bassins versants, se propose de mettre au service des communes son expérience et sa technicité développées au fil du temps dans la gestion des risques d'inondation, ainsi que sa capacité à développer des solutions cohérentes à l'échelle du bassin versant.

En particulier, depuis de nombreuses années, le SIARE a l'expérience des gros volumes de stockage des eaux pluviales, et de la sécurité qui y est associée. Il a mis en place des systèmes de surveillance de ses réseaux et bassins d'eau pluviale. Ce savoir-faire peut être appliqué aux cours d'eau en vue de la gestion d'un système global plus efficace.

Les communes, membres du SIARE, vont lui transférer la compétence GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2017.

Rappelons que le SIARE fut créé en 1929 avec, comme objectif initial, la maîtrise des pollutions au niveau du lac d'Enghien et de la vallée. La logique de constitution du réseau des eaux usées et du réseau d'eaux pluviales fut fondée sur la notion de bassin versant**.

Le SIARE a fait réaliser, en 2010 et 2011, le diagnostic des réseaux et ouvrages de son territoire qui a abouti au schéma directeur d'assainissement du Syndicat en 2012. Les statuts du SIARE ne prévoyaient pas alors la gestion des cours d'eau, le SIARE ne s'occupant que de la partie de cours d'eau sur les parcelles dont il est le propriétaire, comme tout riverain.

Un plan d'actions du SIARE à la hauteur des enjeux

La gestion des cours d'eau par le SIARE passe par la mise en place d'un plan d'actions selon 5 axes complémentaires :

- **Mieux connaître pour mieux agir :** une étude générale doit être lancée afin d'acquérir la connaissance du comportement des rus, en situation « normale » et en situation exceptionnelle, y compris dans les parcelles qui ne sont pas des terrains publics. **Cette étude doit aboutir à des actions pour assurer la prévention des inondations et la protection de manière coordonnée :** aménagements hydrauliques ou création d'ouvrages par exemple.
- **Informé et accompagner** sur les modes de gestion des berges et les techniques d'entretien des rus sur les espaces privés ;
- **Préparer à la gestion de crise :** le risque zéro n'existe pas. Aussi, il nous appartient, tous ensemble, d'en réduire les effets autant que possible. Le SIARE entend aider les communes concernées par le risque d'inondation à mettre en place les documents et procédures d'alerte locales en vue d'une information utile et rapide :
 - aide aux communes dans la mise en place du plan communal de sauvegarde (PCS) avec les élus et services communaux, le SDIS... et du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) ;
 - aide à la mise en place du Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ;
- **Informé préventivement la population :** création de documents d'information sur les risques mais aussi sur les gestes qui sauvent avant, pendant et après la crue ;
- **Accompagner dans les démarches** liées aux déclarations de catastrophe naturelle.

La population sera associée étroitement à ces actions qui ont des conséquences directes sur la vie des habitants et les propriétés privées.

C'est ensemble que nous devons appréhender l'existence de ces cours d'eau souvent canalisés et oubliés : en comprendre le fonctionnement, les garder visibles, en anticiper les mouvements, y aménager les ouvrages nécessaires à la protection.

Ces rus participent à notre paysage et à notre cadre de vie. Aussi, en les préservant ou en les remettant à l'air libre, nous préservons l'équilibre naturel global de la nature (biodiversité, réduction des pics de chaleur, alimentation des eaux souterraines...), tout en améliorant la gestion des crues.



Analyse de la situation par M. Enjalbert et les services du SIARE.

Comment s'informer ?

Vous pouvez contacter le SIARE (brochure dédiée au risque inondation) ou votre commune. Les services de l'Etat ont également mis en place plusieurs sites internet :

- le portail GéoRisques - www.georisques.gouv.fr rassemble l'ensemble des cartes disponibles sur les risques.
- le site Vigicrues - www.vigicrues.ecologie.gouv.fr met en ligne une carte de vigilance mise à jour 2 fois par jour, voire plus en période de crues. La vigilance permet d'anticiper et donc de gérer l'alerte dans de bonnes conditions.

* Le terme «**compétence**» signifie «*missions à exercer par la collectivité*».

** L'ensemble des cours d'eau et des réserves souterraines est alimenté par le ruissellement et l'infiltration des eaux de pluie. L'espace géographique ainsi drainé par un cours d'eau et l'ensemble de ses affluents est appelé **bassin versant**.



ZOOM SUR LES ÉTUDES ET TRAVAUX

LE BASSIN DE STOCKAGE ENTERRÉ À ERMONT EN IMAGES



Dans le précédent numéro du Petit Collecteur, nous vous avons présenté le chantier de création d'un bassin enterré de stockage à ERMONT. Rappelons que l'objectif de l'ouvrage est de protéger le secteur des risques d'inondations lors de fortes pluies, grâce à un bassin de stockage de 5 500 m³. Les images parlent d'elles-mêmes : un chantier impressionnant à deux pas du centre-ville !

Comment imaginer qu'après des travaux d'une telle envergure, le bassin ne sera plus visible en surface...



Vue générale du chantier en juin 2016



Pose de la cage d'armature en juillet



Ferraillage en août



Terrassement en septembre



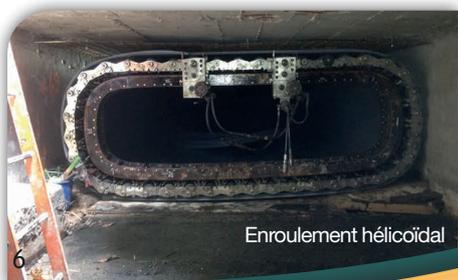
Vue du chantier à la mi-novembre : «on touche le fond»... du bassin, bien sûr !

TRAVAUX RUE D'ENGHIEN À EAUBONNE

Dans la continuité des travaux de chemisage du dalot de la rue d'Enguien effectués en 2013 et 2015, le SIARE réalise la troisième tranche de réhabilitation de son réseau d'eaux pluviales.

L'opération de réhabilitation vise à rétablir l'étanchéité, assurer le maintien structurel et enfin préserver le libre écoulement des eaux dans les ouvrages syndicaux du réseau. La technique employée est la réhabilitation par enroulement hélicoïdal avec renforcement de la structure. Ces travaux se sont déroulés de mai à novembre 2016.

Coût du chantier : 2 385 730 € TTC



Enroulement hélicoïdal

RÉHABILITATION DE RÉSEAUX D'EAUX USÉES À MONTMAGNY

Suite aux problèmes (infiltrations, dépôts de graisse, racines...) constatés sur le réseau d'eaux usées de la rue de la Jonction, de la rue de Villeteuse et de la villa du Maréchal Leclerc à Montmagny, le SIARE a choisi de restaurer les canalisations.

La technique de réhabilitation sans tranchée a été retenue. Elle consiste à mettre en place, sans ouverture de tranchée, une nouvelle canalisation étanche à l'intérieur de l'ancienne depuis les regards de visite. Une « chaussette » imprégnée de résine thermodurcissable est introduite dans la conduite puis polymérisée par rayonnement ultraviolet ou à l'eau.

Au total, ce sont 800 m de canalisation qui sont réhabilités. Ce chantier se déroule en collaboration avec l'agglomération Plaine Vallée en charge de la rénovation des branchements.

Coût du chantier : 590 000 € TTC

Durée du chantier : fin octobre à début décembre.



Lampe à ultraviolet



ÉTUDE SUR LE BASSIN VERSANT DU RU DE LIESSE

Débordements à répétition, mauvaise qualité de l'eau... Comment améliorer l'état du ru de Liesse ? C'est la question que se sont posées de multiples collectivités territoriales, d'autant que la Directive Cadre sur l'Eau prévoit l'atteinte du bon état chimique pour ce cours d'eau en 2021 et l'atteinte du bon potentiel écologique et global en 2027. Une étude a été lancée dans cette optique.

Le ru de Liesse, petit cours d'eau d'environ 5 km, prend sa source à Pierrelaye et se jette dans l'Oise à Saint-Ouen-l'Aumône. Son bassin versant d'environ 45 km² est marqué par une **forte urbanisation sur plus de 53%** de sa surface.

Le Conseil départemental du Val d'Oise, propriétaire de l'Abbaye de Maubuisson à Saint-Ouen-l'Aumône, constate régulièrement des débordements du ru dans le parc, ainsi que des odeurs liées à la mauvaise qualité des eaux. Les grilles installées sur le ru retiennent de nombreux déchets flottants mais elles sont régulièrement colmatées et demandent un entretien conséquent.

Les collectivités traversées ou concernées par la gestion du ru étant nombreuses, le Conseil départemental a souhaité les réunir en vue d'une action coordonnée. Une étude hydraulique et environnementale globale sur le bassin versant du ru de Liesse a été lancée avec la participation technique et financière de multiples acteurs : les villes de Pierrelaye et Saint-Ouen-l'Aumône, le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Pontoise (SIARP), le SIARE, le département du Val d'Oise.

Les objectifs de cette étude couvrent l'ensemble des prérequis en vue d'un programme d'actions efficace :

- étude du fonctionnement hydraulique du bassin versant ;
- uniformisation des règles de gestion des eaux pluviales ;
- proposition d'aménagements et d'un mode de gestion adapté afin de limiter les débordements constatés sur Pierrelaye et Saint-Ouen-l'Aumône ;
- programme d'action pour la renaturation* et la mise en valeur du ru de Liesse ;
- définition des modalités de gestion des eaux sur l'abbaye de Maubuisson et sur l'amont du territoire ;
- structuration de la gouvernance sur le bassin versant.



Bassin du SIARE dit de la Peupleraie à Bessancourt

Début 2016, un premier rapport a mis en évidence la nécessité de simplifier le nombre d'intervenants sur ce bassin. Il a identifié le SIARE comme un acteur demandeur et naturel pour l'entretien et la gestion de ce ru.

Plusieurs raisons à cela : son statut de syndicat de transport des eaux pluviales, sa présence en amont, les nombreux bassins de régulation des eaux pluviales appartenant au SIARE. Aussi, a-t-il été préconisé que le SIARE, également gestionnaire des bassins versants du ru des Haras et du ru d'Enghien, puisse devenir un acteur moteur de la gestion du bassin versant du ru de Liesse de l'amont vers l'aval.

ÉTUDE DE FAISABILITÉ SUR LA RENATURATION DU RU DES HARAS

Le ru des Haras est emblématique des cours d'eau qui ont fait les frais de l'urbanisation : il a été modifié, reprofilé, dévié et progressivement gommé du paysage avec seulement 28 % de son parcours à ciel ouvert. Pour autant, il reste un ru à part entière qui, malgré ses dysfonctionnements, a un vrai rôle à jouer sur le territoire si des efforts de renaturation sont entrepris.

Le ru des Haras traverse les communes de Montmorency (où il prend sa source), Grosly, Montmagny, Villetaneuse et Épinay-sur-Seine. Après un parcours de 6,3 km, en grande partie dans des tuyaux (c'est-à-dire busé), il rejoint en limite de département le réseau pluvial de Seine-Saint-Denis qui se rejette en Seine à Epinay-sur-Seine. Force est de constater que le ru souffre d'une dégradation de la qualité de l'eau en raison de déversements d'eaux usées et de la présence de décharges sauvages, ainsi que de la fragilité de ses berges qui menacent de s'effondrer par endroits.

Améliorer le fonctionnement du ru présente de multiples avantages dans un objectif d'amélioration du cadre de vie mais aussi de la qualité de l'eau et des milieux. Véritable trait d'union dans les projets d'aménagement du territoire, le ru peut jouer un rôle social dans la mémoire de l'eau à retrouver. C'est bien l'ambition du projet de renaturation* de plusieurs tronçons du cours d'eau.

L'étude de faisabilité a été lancée par l'Établissement Public d'Aménagement de la Plaine de France, la région Ile-de-France, les départements du Val d'Oise et de la Seine-Saint-Denis, les communes et leurs groupements. Confiée à l'Agence Thierry Maytraud (ATM) spécialisée en écologie urbaine, en groupement avec Riparia, société spécialisée en étude, ingénierie/gestion et aménagements des cours d'eau, l'étude a démarré en avril 2016 pour une durée de 18 mois.



Ru des Haras

Le SIARE, associé au projet, apporte son expertise tant dans la connaissance de la partie busée sur son territoire que dans sa connaissance des problématiques : rôle hydraulique du ru, nécessité d'une solidarité amont-aval et d'un entretien pérenne du ru...

Le SIARE sera associé ou même porteur de projets après le transfert des missions de GEMAPI en janvier 2017.

* **Renaturation** : opération permettant à un milieu dénaturé par l'homme de retrouver un état proche de son état naturel initial.

AGRANDISSEMENT DU BASSIN ROBERT THOMAS À SAINT-PRIX

Afin de limiter le risque d'inondation par les eaux pluviales, le SIARE a décidé d'agrandir le bassin Robert Thomas et de créer un nouveau bassin. Les travaux permettront de doubler la capacité de stockage temporaire des eaux pluviales, de 2650 m³ à 5150 m³.

Comment fonctionnera le nouveau bassin ?



Travaux de terrassement

Par temps sec, l'eau s'écoule en fond de bassin dans le caniveau créé à cet effet. Lors d'un événement pluvieux de faible intensité, le bassin actuel joue son rôle de stockage, ce qui permet de réduire la quantité d'eau qui se déverse dans le réseau de la rue Pasteur. Si l'évènement pluvieux devient plus important, l'eau se déverse dans le second bassin, après avoir rempli le premier. Lorsque la pluie cesse, l'eau du second bassin revient lentement dans le bassin actuel qui se vide progressivement dans le réseau de la rue Pasteur.

Le SIARE, conformément à ses orientations environnementales, a profité des travaux pour offrir aux riverains un espace paysagé plus agréable, bénéficiant d'une végétation variée. L'entretien des bassins est assuré par pâturage. Déplacés pendant le chantier, les moutons retrouveront prochainement leur bassin.

Le projet intègre une passerelle qui permettra, en journée, de relier l'arrêt de bus de la rue Robert Thomas au complexe sportif de la rue Pasteur. Dans la nuit et lors d'évènement pluvieux importants, ce passage sera fermé pour des questions de sécurité.

Ces travaux ont débuté en septembre 2016 et s'achèveront en décembre 2016.

Coût du chantier : 432 000 € TTC



Moutons sur le bassin

LE PETIT COLLECTEUR

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains
1 rue de l'Égalité
95230 Soisy-sous-Montmorency
Tél : 01 30 10 60 70 / Fax : 01 30 10 60 71
info@siare.net - www.siare95.fr

Direction de la publication : Jean-Pierre Enjalbert
Direction de la rédaction : Amparo Martaud

Comité de rédaction : Isabelle Heydel, Marie-Line Picq, Jérôme Priour, Stéphanie Flack, Nicolas Polart

Crédit photos : © SIARE
Illustrateur : Pierre-Antoine Peterschmitt

Conception et rédaction : MarkediA

Impression : IMPRIMERIE DE LA CENTRALE
Tirage : 145 000 exemplaires

 PEFC 10-31-1482

Distribution : Société CHAMPAR



L'AUTOSURVEILLANCE : SUIVRE POUR COMPRENDRE ET AGIR

L'enjeu de l'autosurveillance est clairement la réduction des rejets au milieu naturel : le système de télésurveillance facilite l'identification de l'origine et de la nature des pollutions. Il permet également d'assurer la continuité du service et la lutte contre les inondations. De façon générale, c'est plus de réactivité dans la conduite des interventions. Le SIARE a donc débuté l'autosurveillance de l'ensemble de son système d'assainissement dès 2005.

Comment ça marche ?

Des dispositifs d'instrumentation (sondes, capteurs...) réalisent le suivi des équipements dont les déversoirs d'orage*, le poste de refoulement de Pierrelaye et les bassins de retenue des eaux pluviales à ciel ouvert. Les informations recueillies permettent de s'assurer en temps réel du bon fonctionnement de tous les équipements et aussi de mesurer les débits. Après traitement et analyse, les données vont fournir des indications pour affiner les connaissances sur les ouvrages et le réseau.

Car en définitive, c'est l'optimisation de la gestion et du fonctionnement du système d'assainissement dans son ensemble qui est visée, par temps sec comme par temps de pluie.

Du suivi à l'anticipation

La supervision est un complément aux surveillances régulières menées par les équipes d'entretien sur le terrain. Le SIARE a également souscrit un abonnement spécifique auprès de Météo-France afin de suivre l'intensité des événements pluvieux, en plus des 5 pluviomètres répartis sur le territoire. Il s'agit de se tenir en alerte en cas d'intempéries.

Que dit la réglementation ?

L'arrêté du 21 juillet 2015 impose un suivi régulier par les collectivités de leurs ouvrages et la transmission des données à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) et à l'Agence de l'Eau. Les modalités associent :

- un manuel d'autosurveillance ;
- un bilan annuel ;
- une transmission mensuelle des données d'autosurveillance : pluviométrie, volumes et pollutions déversés par les déversoirs d'orage.

* **déversoir d'orage** : système souterrain permettant, en cas de fortes pluies, le rejet vers le milieu naturel (sans passer par la station de traitement) d'une partie d'un réseau unitaire, afin de délester le réseau et éviter les inondations.



Le bassin agrandi vu par le paysagiste